
[Imprimer](#)

Village des athlètes : un traitement de dépollution pour le mail Finot

Image

La Solideo cherche une entreprise pour le traitement des sols par venting d'une partie des espaces publics (mail Finot) située dans la ZAC du Village olympique et paralympique à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Village des athlètes prendra place sur les communes de Saint-Ouen et de Saint-Denis. Maître d'ouvrage du site, la Solideo a commercialisé des terrains situés dans la ZAC du Village olympique et paralympique à Saint-Ouen (93) à la fin de l'année 2019. Ces terrains, occupés par le passé par un complexe pétrolier, présentent une pollution des sols, gaz du sol et des eaux souterraines. La SCCV Saint-Ouen héritage (Nexity/Eiffage immobilier), en charge du développement des îlots E1, E2, E3, E4a et E5 de la ZAC à l'issue de la commercialisation, a mis en œuvre un traitement de dépollution des terrains afin de traiter la pollution des sols (benzène et hydrocarbures volatils) et garantir la compatibilité sanitaire avec l'usage futur en 2024. "Les îlots E1 et E2, d'environ 5 500 m² chacun et situés en bordure sud du mail Finot, font ainsi actuellement l'objet de travaux de réhabilitation par venting en vue de permettre l'implantation d'une partie du futur Village", signale l'institution.

Réduire les concentrations en benzène et en hydrocarbures volatils

En complément, la Solideo souhaite mettre en œuvre un traitement de dépollution des sols au droit de la zone nommée mail Finot - qui sera occupée par une rampe et un escalier monumental au nord et des espaces verts au sud -, en mesure de précaution et d'accompagnement au traitement en cours au droit des lots E. Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage s'est adjoint un assistant pour les problématiques sites et sols pollués globales (EODD) ainsi qu'un assistant technique ponctuel pour des problématiques sites et sols pollués spécifiques (AECOM).

L'objectif des travaux concernés par ce cahier des charges est de réduire les concentrations en benzène et en hydrocarbures volatils présentes dans les sols au droit de la zone mail Finot (et plus exactement au droit de la zone des espaces verts), durant le temps disponible, à savoir entre janvier 2023 et décembre 2023 (en intégrant préparation, installation, exploitation et démobilitation). "Le traitement devra fonctionner le maximum de temps possible, jusqu'au 30 novembre 2023, date à laquelle l'intégralité des unités/réseaux devra avoir été rapatriée, et où le site sera rendu à l'usage de la Solideo", précisent les documents de marché. En première approche, il est envisagé "un traitement effectif d'une durée minimale de six mois".

[Consulter l'avis](#)